

Concertations territoriales Musiques Actuelles en Normandie

Réunion #2 – Calvados (14) à Musikoblokos à Bayeux

mercredi 8 novembre 2017 – 9h30 à 12h30

Ordre du jour

1. Accueil et introductions
2. Activités de la filière (suites)
3. Droits Culturels
4. Economie, emploi et structuration
5. Suite du processus

Présents

- Bénédicte Lepennec, Le FAR
- Laura Deforge, Le Doc
- Catherine Touillon et Margaux N'Guyen, Normandie Musique Production
- Christine Izzo, Département
- Fanette Marty Horstman, Le Doc
- Guillaume Chevillard, La Ferme du Bessin
- Julien Costé, Art'Syndicate
- Denis Vallier – Collectif Rock'n'Zique
- Thierry Valette, La machine à sourd
- Damien Maurice, Le Cargö
- Valentin ?, Le Cargö (service civique)
- Emmanuelle Leclerc, Musikoblokos
- Emmanuelle Renouard, professeur de chant
- Didier Josien, CRD Lisieux
- Benoit Nicolle, Le Batolune
- Christian Richeux, collectif Rock'n' Zique

Animation : Marina Parks (RMAN) et Sébastien Cornu (consultant)

Excusés et/ou absents : Joris Frochot (Mosaïc), Christine Izzo (Département), Stéphane Bruscolini (Le Cargö), Samia Chehab (La ferme du Bessin), Normandie Musique Productions

1. Accueil et introductions

En introduction, Sébastien rappelle le cadre, la méthode, le calendrier et les objectifs des concertations MA en Normandie portées par RMAN. Cette seconde réunion sur les 7 bassins de vie doit compléter l'état des lieux sur l'ensemble des activités de la filière, ainsi que sur l'économie et l'emploi (cf. CR réunion 1).

Un « séminaire » régional est prévu le mercredi 29 novembre de 10h à 17h au Kubb à Evreux, où tous les participants sont invités pour partager les constats et définir les axes prioritaires à développer dès 2018. Cette journée de travail entre acteurs se veut participative, au travers d'ateliers thématiques tant sur les activités de la filière, que son économie et sa structuration. Une restitution de la

première phase de concertation est prévue le mardi 19 décembre après-midi au Cargö à Caen, en présence de la Région, de l'État et de collectivités.

Marina informe des évolutions et travaux en cours avec la Région :

- **Dispositif d'accompagnement** : après l'incompréhension suscitée par la suppression des dispositifs « Booster » et « Comité d'aide aux groupes », la Région souhaite la création d'un dispositif global d'accompagnement. Un travail s'engage entre RMAN et le FAR pour élaborer une proposition globale, de l'amateur au professionnel (première réunion le 15 novembre) qui doit tenir compte des travaux de concertation (un atelier y sera consacré lors du séminaire le 29 novembre). Une proposition doit être soumise à la Région en janvier 2018, avec pour objectif d'éviter une année blanche pour les artistes (appel à candidatures à lancer en mars pour une sélection en juin 2018). La volonté de RMAN est de pouvoir répondre dans ce calendrier contraint sans figer les choses (possibilités d'ajustement au fil du temps), en veillant à bien mettre le musicien au centre du dispositif et en s'appuyant sur une évaluation des précédents dispositifs.

Les participants soulignent l'intérêt des dispositifs adaptés aux nouveaux besoins, aux réalités des artistes, aux différentes physionomies de groupe, à leurs parcours. Les pratiques numériques, la MAO et les usages ont fortement évolué et doivent être pris en compte.

- **Contrat de filière** : la DRAC est en charge de l'élaboration d'un contrat de filière (2018-2022) associant la Région, le CNV et potentiellement d'autres collectivités (Départements) et partenaires. Il doit intégrer notamment les Conventions CNV-DRAC-Région. Le cadre général sera présenté lors de la plénière régionale du 19 décembre. La DRAC est attentive aux concertations pour l'alimenter et orienter les dispositifs et axes d'intervention.

En réponse aux interrogations des participants,

- il est précisé que la fusion des dispositifs d'accompagnement n'implique pas une fusion de RMAN et du FAR. La structuration du territoire et la répartition des missions et les collaborations entre RMAN et le FAR entre-autres sont à construire en parallèle aux dispositifs.
- l'adhésion au réseau RMAN est ouverte à toutes les structures de la région qui s'intéresse aux MA. La procédure est simple, le montant varie en fonction des moyens de la structure (de 300€ à 800€ par an)... Des informations précises sont sur le site du réseau, et Marina se tient à disposition de chacun.

Le contrat de filière a tendance à être vu sous le prisme professionnel. La prise en compte des pratiques amateurs est une exigence des participants afin qu'un plan de développement des musiques actuelles en Normandie ne soit pas cantonné à la filière professionnelle.

A la lecture des comptes rendus et de la synthèse, les participants partagent quelques compléments sur la qualification du territoire :

- l'enjeu de sensibilisation des élus de la côte du Calvados à des politiques culturelles plus dynamiques, et éviter que ce ne soient que des productions parisiennes qui viennent y organiser leurs événements. Des acteurs du Calvados pourraient s'y positionner.
- L'attractivité du territoire gravite essentiellement autour du tourisme du patrimoine, suivant des logiques d'animation plus que de projet artistique et culturel.

2. Les activités de la filière (suite)

Développement d'artistes et accompagnement professionnel

Au-delà d'une certaine concentration des acteurs de l'accompagnement sur Caen, quelques uns sont présents sur le Calvados avec beaucoup de volonté, mais très peu de moyens (Musikoblokos accueille des artistes en développement et souhaite mettre en place des résidences, de même pour La Ferme du Bessin, le Batolune et le DOC font un peu d'accompagnement...) et avec les moyens du

bord (souvent sur fonds propres, ou bénévolement). Le Cargö réfléchit à la façon dont il peut rayonner et mieux mailler le territoire sur ce sujet, car il s'agit bien de ne pas tout concentrer sur Caen. Ceci dans un contexte où les conservatoires évoluent, intègrent de plus en plus les MA dans leurs cursus, et souhaitent accompagner les pratiques dans leur ensemble. Enfin, notons que le FAR réfléchit à mettre en place des permanences itinérantes pour le conseil aux groupes et aux projets (Coach-Mobil).

- *Il s'agit de penser la porosité entre amateurs et professionnel, où de nombreuses ambiguïtés sont à lever. Le terme « professionnel » recouvre une multitude de sens et peut relever d'une posture, d'une pratique, d'un statut (salarié)...*
- *Afin d'ouvrir le champ des possibles, il s'agit de révéler et de montrer ce qu'il est possible de concevoir en terme d'accompagnement et de développement des pratiques.*
- *Relier les acteurs associatifs, les écoles, les professeurs, les conservatoires... pour penser les parcours d'accompagnement, et articuler les compétences.*

Musiques enregistrées

Le disque évolue avec les usages et des supports (retour du Vinyl diffusion en streaming...). Le disque reste apprécié en tant qu'objet, plus ou moins développé en fonction des esthétiques et des générations.

Il subsiste quelques studios d'enregistrement sur le département (Télémaque à proximité de Caen, Swan sound à Vire, studio 667 à Caen...) et une multiplication des « home-studios ». On compte aussi plusieurs studios privés avec une diversité de directions artistiques. Mais l'accessibilité à ces compétences reste limitée par le coût élevé.

Ces évolutions du secteur est à relier aux évolutions technologiques, et à la « chute » du disque (inversion rapport scène/disque) qui bouleverse le secteur. Il est lié à la démocratisation des outils (logiciel et matériel) et à l'individualisation des pratiques.

Reste qu'une grande partie des groupes amateurs sont en demande d'enregistrement, sous forme de maquette, pour avoir un support valorisant et permettant de prospecter pour la diffusion. Ce travail est de plus en plus souvent relié à l'image (teaser, clip...) et destiné aux réseaux sociaux. Un besoin d'information sur la réalité du secteur est récurrent.

Une tension existe donc entre les lieux de pratiques (dont les SMAC) qui ont développé des studios d'enregistrement pour le maquettage et la préproduction des groupes en développement, vécus comme une concurrence au yeux des studios professionnels. Une régulation semble nécessaire.

Quelques structures remplissent les fonctions de label indépendant et alternatif (production, distribution locale...) comme par exemple Normandy Blues et L'étourneur. La majorité des projets d'enregistrement relèvent plus de l'autoproduction (Do It Yourself).

- *Développer une information plus systématique sur les réalités du secteur professionnel*
- *Prendre en compte les nouvelles pratiques audio et vidéo associées, adapter les outils et méthodes d'accompagnement*
- *La question de la défense d'une certaine exigence de qualité professionnelle, d'une profession (ingénieurs du son, sonorisateurs...) et des compétences qui lui sont associées se pose.*
- *Une régulation des activités d'enregistrement est à penser (cadre de pratique des lieux...)*

Action culturelle et médiation

Introduction : l'éducation artistique et culturelle est une priorité de la ministre de la Culture qui souhaite que chaque enfant, voire chaque personne, ait au moins un contact avec une œuvre ou un artiste chaque année. Ce champ d'action s'est fortement développé ces dernières années dans les musiques actuelles, intégrant de fait le cahier des charges des SMAC. Il est souvent pensé à travers des dispositifs cloisonnés de publics cibles (empêchés, éloignés... handicapés, jeunes ou vieux, en milieu scolaire ou pénitentiaire...). Il est parfois envisagé comme un levier de développement des publics qui viendront demain fréquenter les lieux culturels.

Dans le Calvados, l'action culturelle est un axe important de nombreuses structures. Au DOC particulièrement porté sur les musiques expérimentales et improvisées, il est central pour sensibiliser les publics (convention territoriale de l'action artistique et culturelle de 3 ans), et en lien avec les établissements scolaires et Ehpad. Le Conservatoire intervient dans le cadre d'une CHAM (Classe à Horaire Aménagé Musique) et coordonne l'intervention de musiciens Dumistes dont une partie sur les MA. Bayeux est citée comme très actif, avec une salle de diffusion est équipée au sein du Lycée. Pour le Cargö, l'action culturelle est l'objet d'un important développement (avec un salarié dédié), pas toujours visible, notamment en direction des secteurs de la santé et de la justice. Il constate de plus en plus d'écoute des partenaires en faveur des MA.

- *Les enjeux de l'action culturelle sont éducatifs, pour sensibiliser à la diversité des expressions et des musiques, par rapport à la normalisation des propositions commerciales.*
- *Les Contrat Educatif Local (CEL) est témoigné comme espace intéressant pour penser le développement de l'action culturelle. Il pourrait s'ouvrir aux différents acteurs de terrain des MA (associations, écoles, services jeunesse, éducation spécialisée...).*
- *Globalement, une question de moyens se pose, plus en terme de fonctionnement et de coordination des dispositifs, avec en toile de fond, l'enjeu d'un rééquilibrage entre les disciplines, et de régulation quant aux compétences mobilisées (place des Dumistes, des artistes professionnels...).*

3. Droits Culturels

Introduction : la notion de droits culturels est inscrite dans le droit international depuis 1948. Elle émerge du corpus des textes définissant les droits de l'homme, portés au niveau international par l'UNESCO et les Nations Unies. Elle est récemment inscrite dans les lois NOTRE¹ et LCAP², en tant que responsabilité conjointe de l'État et des Collectivités.

La déclaration de Fribourg de 2007 propose une définition élargie du terme «culture» recouvrant "les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement".

Les Droits Culturels imposent une exigence de respect de l'égalité humaine de la personne, suivant un référentiel basé sur les droits humains, ensemble indivisible et interdépendant de droits³. Ils visent la progression de la liberté, de la responsabilité et de la capacité des personnes.

La majorité des participants sont sensibles à la notion de Droits Culturels. Le conservatoire est investi sur le sujet. La notion de diversité est bien présente sur le territoire, la question étant de faire « dialoguer » les expressions, de faire se rencontrer les publics, dans les programmations (proposition de programmation de plateaux partagés).

1 La loi NOTRe (Nouvelle Organisation des Territoires de la République) de 2015 affirme en son article 103 : *"La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005".*

2 La loi LCAP (Liberté de Création, Architecture et Patrimoine) de 2016 réaffirme la liberté de création, et redéfinit le périmètre d'intervention de l'État autour des labels nationaux pour le spectacle vivant (dont les SMAC).

3 Les Droits Culturels recouvrent les droits et libertés de participation, d'accès et de contribution aux ressources nécessaires au processus d'identification culturelle développé tout au long de sa vie. C'est-à-dire le droit d'accès de chacun aux ressources nécessaires à son développement personnel et social, associé à un devoir d'échange et de compréhension avec les autres : Participer (agir librement, en choisissant ses pratiques culturelles), Accéder (connaître et comprendre sa culture et celles des autres par l'éducation et l'information), Contribuer (participer à la création et l'expression)...

- *La notion reste assez floue pour bon nombre de participants : à approfondir d'abord en amenant de la ressource sur le sujet. « Les Droits Culturels permettent d'élever le débat, c'est important ».*

4. Economie, emplois et formation

Introduction : l'économie associative des acteurs MA est marquée par l'absence de soutien financier au fonctionnement (en dehors des lieux labélisés SMAC), limitant les capacités de financement de l'emploi (peu d'emploi salarié dans le secteur, une grande proportion d'acteurs est bénévole, ou les équipes sont très réduites).

Le fonctionnement au projet oblige les structures, les salariés et les bénévoles à la polyvalence des compétences, parfois vécue comme une richesse (logique d'expérimentation, diversité des activités...) mais aussi une contrainte (complexité à gérer...). Les participants soulignent la problématique du financement du fonctionnement et de l'emploi permanent, qui est directement liée au financement de l'émergence (logique d'amorçage). Lorsque des moyens sont mobilisés à l'investissement (construction de salles municipales), les moyens au fonctionnement sont absents, faisant de ces projets des coquilles vides.

Les différentes pistes identifiées au-delà des aides publiques sont :

- *le mécénat : à penser localement, mais qui demande du temps et semble peu porté vers les MA. La constitution d'une fonction territoriale pourrait être une piste. La CCI avec Normandie Mécénat soutient 3 projets par an, ce qui est trop limité.*
- *La mutualisation d'emplois est une piste sérieuse à accompagner, notamment sur les fonctions de secrétariat, comptabilité. Les groupements d'employeurs sont à encourager en portant attention à la qualité de l'emploi (cf. fédération des GE Culture, Secratel et secrabis...)*
- *Concernant l'emploi artistique, le dispositif Café-Culture est à renforcer par l'adhésion des collectivités, notamment rurales.*
- *Les priorités sont identifiées sur les aides à l'emploi et au fonctionnement.*

5. Pour la suite

Un compte-rendu anonyme de la réunion sera soumis à validation avant publication sur le site de RMAN (espace dédié aux concertations regroupant les ressources).

La synthèse transversale sera complétée pour servir d'appui au « séminaire acteurs » du 29 novembre. Les thématiques d'ateliers envisagées : structuration régionale, économie, développement d'artistes, diffusion, enseignement et pratiques amateurs, droits culturels...

La restitution finale est prévue au Cargö à Caen le 19 décembre après-midi. Les modalités de présentation seront à préciser.